Nations Unies A/HRC/DEC/25/116



Distr. générale 15 avril 2014 Français Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-cinquième session Point 1 de l'ordre du jour Questions d'organisation et de procédure

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme

25/116

Report de la prorogation du mandat du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

À sa 53^e séance, le 27 mars 2014, le Conseil des droits de l'homme, rappelant l'annexe à sa résolution 16/21 du 25 mars 2011 et à la résolution 65/281 de l'Assemblée générale en date du 17 juin 2011, a décidé, afin d'assurer la synchronisation voulue entre les résolutions, les mandats et la présentation de rapports par les titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, de reporter à sa vingt-septième session la prorogation du mandat du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, et, en conséquence, de prolonger, à titre exceptionnel, le mandat du Groupe de travail jusqu'à cette session.

[Adoptée sans vote]

GE.14-13683 (F) 010514 120514



